

BILAN ANNUEL 2024**1. COMPOSITION DU COMITE DE RADIO FRANCE**

Le décret n° 2017-363 du 21 mars 2017 a introduit un article 4-1 dans le cahier des charges de Radio France qui fixe, en prenant en compte l'avis formulé le 22 février 2017 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, devenu Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ci-après « Arcom »), les modalités de fonctionnement du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes (ci-après « Comité d'éthique de Radio France » ou « Comité »).

En application de la loi n° 2016-1524 du 14 novembre 2016 visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias et du décret d'application susvisé, le Conseil d'administration de Radio France réuni le 29 mars 2017 a fixé à cinq le nombre des membres de ce Comité.

En 2024, les cinq membres du Comité, nommés pour un mandat de 3 ans renouvelable, sont Madame Françoise Benhamou, Madame Alice Antheaume, Madame Chine Labbé, Monsieur Francesco Martucci, Monsieur Alban de Nervaux. Nommé Directeur général de l'Arcom, Monsieur Alban de Nervaux a démissionné du Comité d'éthique à l'été 2024. Il a été remplacé par Madame Christine Maugüé, Conseillère d'Etat, nommée par le Conseil d'administration de Radio France à la fin de l'année 2024.

Lors de la première réunion du Comité, Françoise Benhamou a été élue à l'unanimité Présidente du Comité.

En 2024, le Comité s'est réuni à 8 reprises. Il a mené 5 réunions ordinaires, et 3 réunions plus spécifiquement dédiées au travail sur le renforcement de son rôle au sein de Radio France.

Outre l'examen des saisines des auditeurs [cf. infra], il a répondu à la **saisine de la Présidente de Radio France sur les moyens qui permettraient de renforcer son rôle au sein de Radio France**. Les recommandations qu'il a émises sont en cours de mise en œuvre, en particulier :

- La mise en place de rendez-vous réguliers avec les Services de Radio France avec lesquels il est pertinent de tisser des liens (la médiatrice, la direction de l'information) – un planning régulier de réunion a été formalisé afin d'assurer la bonne fluidité des échanges
- La saisine par l'entreprise du Comité sur chaque sujet relevant de ses compétences.

Ces recommandations ont également été transmises à l'Arcom.

Le Comité a également été saisi sur le projet de Charte sur l'intelligence artificielle de Radio France. Il a émis des recommandations qui ont permis de clarifier et de préciser le document final, publié en novembre 2024.

2. SAISINES DU COMITE ET DEMANDES TRAITEES

En 2024, le Comité a examiné 95 saisines. Nombre d'entre elles constituaient des commentaires d'actualité ou ne soulevaient pas de question d'ordre éthique.

Il a néanmoins estimé que 6 saisines nécessitaient une réponse individuelle indiquant à l'auditeur l'attention du Comité sur le sujet traité. Ces saisines concernaient pour la majorité le choix et la justesse du vocabulaire employé par les journalistes pour qualifier des faits et décrypter une situation.

Le Comité d'éthique a par ailleurs estimé qu'un sujet sur lequel il a été saisi par plusieurs auditeurs nécessitait une réponse circonstanciée, publiée sur son site. C'est le cas des saisines concernant les Guillaume Meurice à l'antenne. En effet, en 2023, le Comité d'éthique a rendu un avis pour répondre aux saisines reçues sur les propos de Guillaume Meurice à l'antenne. En 2024, le Comité d'éthique a été saisi par plusieurs auditeurs au sujet de la suspension de Guillaume Meurice et a formulé un second avis en mai 2024.

https://www.radiofrance.com/sites/default/files/2024-06/reponse_aux_saisines_relatives_a_la_suspension_de_guillaume_meurice.pdf

Dans cet avis, le Comité d'éthique de Radio France a souligné à titre liminaire qu'il n'avait pas vocation à se prononcer sur les aspects des faits reprochés à un salarié, qui relèvent du droit du travail, mais uniquement sur ce qui contribue à garantir le respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme de l'information. Il a rappelé avoir déjà répondu aux saisines des auditeurs concernant la chronique de Guillaume Meurice du 29 octobre 2023 et avoir transmis ces saisines à la Présidente de Radio France ainsi qu'à l'Arcom. Il a souligné l'indépendance des procédures administratives et pénales, précisant que la plainte contre Guillaume Meurice a été classée sans suite, tandis que l'Arcom a mis en garde Radio France sur la sensibilité du contexte lié au conflit au Proche-Orient. Le Comité a par ailleurs rappelé qu'il n'avait aucun rôle dans les décisions de la direction concernant les mesures internes prises contre un salarié, mais a estimé que la répétition de propos ayant conduit à une mise en garde de l'Arcom pose un enjeu éthique.

3. RECOMMANDATIONS DU COMITE D'ETHIQUE

Le 6 novembre 2024, la **Présidente de Radio France a saisi le Comité d'éthique afin qu'il puisse émettre des recommandations sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour renforcer son rôle**. Cette saisine intervient dans le contexte des travaux menés par l'Assemblée nationale pour évaluer l'impact de la loi n°2016-1524 du 14 novembre 2016 instaurant les comités d'éthique, et dans celui de l'ouverture des Etats généraux de l'information.

Le Comité d'éthique a débuté ses réflexions en décembre 2023 et a poursuivi ses travaux au premier semestre de l'année 2024. Durant les mois de janvier et de février 2024, le Comité a mené une série d'auditions : Jean-Philippe Baille, Directeur de l'information de Radio France, Emmanuelle Daviet, Médiatrice des antennes de Radio France, Charles-Emmanuel Bon, Secrétaire Général de Radio France, et les représentants de la Société des Journalistes de Radio France ont été auditionnés. En mars 2024, le Comité d'éthique a rendu ses recommandations à la Présidente de Radio France.

<https://www.radiofrance.com/sites/default/files/2024-09/Recommandations du Comite sur le renforcement de son role 14 mars 2024.pdf>

Transmis à l'Arcom, ces travaux soulignent plusieurs pistes d'évolution dans différents champs :

- La communication externe des travaux du Comité ;
- La visibilité interne de son activité et de ses travaux ;
- L'articulation du travail du Comité avec les services internes ;
- Le suivi des avis et des recommandations du Comité par Radio France ;
- L'articulation du travail du Comité avec l'Arcom et les comités d'éthique des autres médias ;
- L'indépendance du Comité.

Ces recommandations sont en cours de mise en œuvre pour ce qui relève du champ de l'entreprise.

Par ailleurs, en 2024 au moment de l'élaboration par Radio France de sa Charte d'usage de l'intelligence artificielle, le Comité d'éthique a de nouveau été saisi par la Présidente de Radio France. Il a émis des recommandations qui ont été intégrées et ont abouti à l'amendement du document final dans la perspective de sa publication par Radio France. Ce travail a permis de clarifier et de préciser le document sur un sujet dont l'actualité revêt une dimension particulièrement importante et tant pour les salariés que pour les auditeurs.

Recommandations du Comité d'éthique de Radio France sur le projet de Charte d'engagements et d'usage de l'IA

De manière générale, **le Comité d'éthique a souligné que ce manifeste doit servir de texte cadre** et qu'il doit renvoyer à une réflexion plus approfondie pour permettre une appréciation de situations plus spécifiques et de cas plus précis concernant le recours à l'intelligence artificielle. A titre d'exemple :

- quid d'une chronique écrite à plus de 50% par intelligence artificielle ;
- de quelle manière l'auditeur est informé de l'usage de l'IA.

Par ailleurs, **le Comité d'éthique a suggéré l'ajout/la précision de certains points** :

- Insérer dans la mesure du possible une promesse de transparence – en cas de recours à l'IA, l'indiquer aux auditeurs.
 - Insérer à cet égard l'obligation d'une mention indiquant le recours à une IA dans le cas d'une production « conjointe » IA / humain ou purement automatisée (dans les légendes sur Instagram, dans les sous titres sur YouTube, sur Spotify, en lancement ou en pied d'une chronique ou d'un reportage).
- Préciser que la validation via un circuit copie avec un relecteur humain est nécessaire.
- Pour une meilleure compréhension, remplacer le terme « usage volontaire » par « maîtrisé ».

Enfin, **le Comité d'éthique de Radio France s'est mobilisé dans le cadre des travaux menés par les autorités publiques** en 2024 dans le domaine de l'information. Il s'est notamment porté volontaire pour être auditionné par l'Assemblée nationale le 11 janvier 2024 dans le cadre de la mission d'évaluation de la loi visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias (loi Bloche). Cette audition a permis au Comité d'éthique de présenter les récents champs de son action et de souligner les pistes d'évolution qui pourraient permettre de renforcer les CHIPIP, en particulier s'agissant de leur visibilité et de l'intensification de leur avec les organes dirigeants et de contrôle. Le rapport d'information relève l'activité importante du Comité d'éthique de Radio France, et le qualifie comme le plus actif de l'écosystème.